971-200018653-20191217-20191209722-DE FRANÇAISE

Accusé certifié exécutoire

M. Jocelyn

Mme Nadiah

M. Denis

M Alix

Réception par le préfet : 18/12/2019

Affichage DÉPARTEMENT-RÉGION DE LA GUADELOUPE

971-200018653-20191217-20191209722-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2019.12.09/722

Décision modificative n°1 de l'exercice 2019 :

. Budget annexe centre culturel de Sonis

Présents: 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

9^{ème} séance de l'année 2019

Mercredi 11 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 09 heures 30, le Conseil communautaire, s'est assemblé au siège de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LÉGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence du 2ème Vice-Président, Monsieur Georges DAUBIN, le Président, Monsieur Éric JALTON, et le 1er Vice-Président, Monsieur Jacques BANGOU, étant empêchés, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 5 décembre 2019

<u>Vice-présidents</u>					
M. Georges	DAUBIN	2ème Vice-Président			
Mme Suzelle	SÉVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente			
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{èmis} Vice-Présidente			
Mme Murielle	JABÈS	7ême Vice-Présidente			
Mme Maguy	CÉLIGNY	9ème Vice-Présidente			
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président			
Mme Claudine	CHALUS-BAZILE	12eme Vice-Présidente			
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14ème Vice-Présidente			
Conseille	rs communautaires - Membres	du Bureau			
M. Fabert	MICHÉLY				
Mme Josiane	GATIBELZA				
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	-			
Mme Alberta	ALBÉRI				
M. Justin	DESSOUT				
M. Michel	RINÇON				
Mme Francesca	FAITHFÜL				
A	utres conseillers communautair	es			
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS				
Mme Lise Claude	AZÈDE				
M. Georges	BERGINA				
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO				
M. Audry	CORNANO				
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE				
Mme Juliana	FENGAROL				
Mme Solarige	LEBLANC.				

LÉRÉMON

NABAJOTH

BERNADOTTE

SURVILLE-PÉRAFIDE

Excusés représentés: 4

Vice-présidente :

Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13ème Vice-Présidente) Représentée par Mme Nadiah Mme SURVILLE-PÉRAFIDE

Consellère communautaire - Membre du Bureau

Mme Corinne PÉTRO Représentée par Mme Claudine CHALUS-BAZILE

<u>Autres conseillers communautaires</u>:

M. Chazy CIRANY Représenté par M. Fred EUSTACHE M. José GUIOLET Représenté par Mme Josiane GATIBELZA

Excusés non représentés: 9

Le Président :

M. Eric JALTON

Vice-présidents :

M. Jacques BANGOU (1" Vice-Président)

M. Rosan RAUZDUEL (36mc Vice-Président)

Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4ème Vice-Présidente)

M. Georges BREDENT (8the Vice-Président)

M. Dominique BIRAS (112me Vice-Président)

Conseillère communautaire - Membre du Bureau ;

Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires :

M. Jean-Luc CÉLIGNY - M. Jean-Charles SAGET

Absents: 10

Vice-président :

M. Pierre THICOT (15cme Vice-Président)

Conseiller communautaire - Membre du Bureau :

M. Max CÉLIGNY

Autres conseillers communautaires :

M. Harry DURIMEL - Mme Célia HATCHI-MIMIETTE M. Maurice LORQUIN - M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN - Mme Ketty WALPO

Mme Nadège THÉOPHILE - M. William SURDIN

Accusé certifié exécutoire

Réception Confident de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conditions de april de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conditions de grant de la conseil communautaire peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée.

Madame Murielle JABÈS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,;
- VU l'instruction comptable des communes M14;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Président;
- VU la délibération n°2019.04.03/651 du Conseil communautaire du 15 avril 2019 portant vote des budgets primitifs 2019 : Budget principal ;
- VU la délibération n°2019.10.07/707 du Conseil communautaire du 23 octobre 2019 portant vote du budget supplémentaire principal ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances réunie le 10 décembre 2019;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ ET 1 ABSTENTION (Mme Lise Claude AZÈDE):

<u>ARTICLE 1</u>- L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget annexe Sonis en section de fonctionnement :

Accusé de réception - MinIstère de l'Intérieur

971-200018653-20191217-20191209722-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception pa**Proditive Prints** : Affichage : 18/12/2019

971-200018653-201912

217-20191209(¥2-DE Opération/chapitre	INTITULE	Budgété	Prélèvement DM	Budgété après DM
Chap 011 Art 60612	Energie - Electricité	96 000,00 €	-2 000,00 €	94 000,00 €
Chap 011 Art 611	Contrats Prest. Services	9 000,00€	-2 000,00 €	7 000,00 €
Chap 011 Art 61102	Fr de deplacement	5 000,00€	-2 000,00 €	3 000,00€
Chap 011 Art 62388	SONIS EN DANSE	2 000,00€	-2 000,00 €	0,00€
Chap 011 Art 6283	Frais de nettoyage des locaux	75 000,00€	-2 000,00 €	73 000,00€
				0,00€
	TOTAL	187 000,00 €	-10 000,00 €	177 000,00 €

Soit au total, 10 000 euros de crédits disponibles pour de nouvelles affectations.

Affections:

N°chapitre/Article	INTITULE	Budgété	Affectation DM	Budgété après DM
Chap 67 Art 678	Autres charges exceptionnelles	28 000,00 €	10 000,00€	38 000,00 €
TOTAL		28 000,00 €	10 000,00 €	38 000,00 €

L'équilibre de la section de fonctionnement est maintenu.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président et le Directeur Général de CAP Excellence ainsi que le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le

1 7 DEC. 2019

P° le Président empêché

ges DAU

esident

Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le

Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le

Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le

Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le

Délibération transmise à Monsieur le Comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le

1 9 DEC. 20

1 8 DEC. 2019

1 9 DEC. 20

1 9 DEC. 2019

1. (利益) 利用 建立

1 - 1 - 3 - 3 - 3

5. J. J. 1